



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 13 mai 2025.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Propriété visée par la demande :

87, chemin Bienvenue
Matricule 9968 42 2880

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

1. Un agrandissement du bâtiment principal et d'une galerie annexée dans la marge avant, totalisant 6.22 m x 5.49 m, soit une superficie totale additionnelle de 34.15 m² ce qui dérogerait de l'article 8.3.1 j) du règlement de zonage no. 139 relatif à la superficie maximale de l'ensemble de toutes les constructions et des bâtiments accessoires érigés sur un même terrain, qui ne doivent pas excéder 10 % de la superficie de ce terrain.
2. Un empiètement possible dans la marge de recul avant qui est de 15 mètres à environ 9.57 mètres, soit un empiètement d'environ 5.43 mètres, ce qui dérogerait à l'article 7.2.1 du règlement municipal 139 relatif au zonage.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 25 avril 2025.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier